



**AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Articles L254-1 et suivants et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Ordonnance n°2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- Décret n°2020-1265 du 16 octobre 2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels ;
- Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Délégation de signature du préfet de la région Occitanie au DRAAF Occitanie en date du 25 mars 2020 ;
- Subdélégation de signature du DRAAF Occitanie à certains agents en date du 30 novembre 2020 ;
- La DRAAF Occitanie met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification pour ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.

L'organisme **S.E.C.E.M.
MR BRICOLAGE**

Domicilié à : **CENTRE COMMERCIAL LA BOURIETTE
09100 PAMIERS**

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **MP00639**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : **NON**
- de **distribution** de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs **non professionnels** : **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : **NON**
- de conseil stratégique indépendance élargie de toute activité de vente ou d'application : **NON**
- de conseil spécifique indépendance élargie de toute activité de vente ou d'application : **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, **tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies**. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, doit apparaître dans les documents commerciaux et être affiché dans les locaux accessibles à la clientèle.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS AGRÉÉS :

323 733 352 00021	S.E.C.E.M. / MR BRICOLAGE	09100	PAMIRS
--------------------------	----------------------------------	--------------	---------------

Fait à Montpellier, le lundi 08 février 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef de l'unité Inspections
en Santé Publique - Environnement


Yannick PERRIN

(Circular stamp: REPUBLIC OF FRANCE - MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU PÊCHE ET DE LA PÊCHERIE)